RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00407
Numéro SIREN : 383 204 724
Nom ou dénomination : ABAQUE

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2017 sous le numéro de dépôt 1941

DÉPOT N° A1941 DU 24 MARS 2017

**ABAQUE**
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 161.700 euros
Siège Social : 16, rue Valentin Haüy
Parc Technologique La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
**R.C.S. CLERMONT-FD 383 204 724**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EN DATE DU 10 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept,
Et le 10 mars à 18 heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président.

**Madame Fabienne PRUVOST**, commissaire aux comptes titulaire, a été convoquée par lettre remise en main propre le 23 mars 2017. Elle est absente et excusée.

La feuille de présence, émargée par les associés en entrant en séance, permet de constater que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées.

**Monsieur Nicolas BUSSAC**, représentant de la société « **NB CONSEIL** », préside la réunion.
**Madame Christine ZANIOLO** est nommée secrétaire de séance.

Le président constate, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les textes légaux relatifs à la présidence,
- la demande émanant du Président du tableau de l'Ordre des Experts-Comptables,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Modification de la Présidence,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne ensuite lecture des documents et ouvre la discussion.
Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'irrégularité actuelle relative au fait que la Présidence d'une société d'Expertise Comptable ne peut être une personne morale, prend acte de la démission à cette fonction que lui a présentée la société NB CONSEIL effective ce jour.

Elle nomme en remplacement, pour une durée non limitée à compter de ce jour :
Monsieur Nicolas BUSSAC
Demeurant : 2bis rue de la Côte
63119 Châteaugay
Lequel déclare accepter ces fonctions et ne pas être sous le coup d'une incompatibilité ou d'une interdiction de nature à l'empêcher de les exercer.

Sa fonction ne sera pas rémunérée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à son président à l'effet d'effectuer les formalités et publicités relatives à la résolution précédente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

- De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président sortant, le Président entrant et le secrétaire de séance.

